



PREFECTURE DES LANDES

DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n° 2012-592 du 3 août 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.8 : « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes (coordonnées en p.8). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.8) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Stéphane DURUT, le refuge du ruisseau

Commune et département : projet situé à Herm (40 990)

Adresse du porteur de projet :

2325 route de l'hippodrome, 40990 HERM

Téléphone : 06 59 26 59 69

Mèl : lerefugeduruisseau@gmail.com

Type de projet : terrain de camping

1 – Description du projet

1.a. Nature du projet

- ☐ Premiers boisements
- ☐ Retournement de prairie ou de landes
- ☐ Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- ☐ Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines
- ☐ Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
- ☒ **Projet soumis à examen au cas par cas**, en application du décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000 : tout projet soumis à examen au cas par cas est désormais aussi soumis à évaluation simplifiée N2000.

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2012-594 du 3 août 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Conseil pratique : utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.8 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

Situation du projet :

Nom de la commune : HERM

Code postal : 40 990

Lieu-dit : chemin de l'hippodrome, lieu-dit Pintesèque

À proximité au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivant :

- N° FR7200717 ZSC Zones humides de l'arrière-dune du Marensin à un peu moins de 5km; la zone de projet est située en dehors du bassin versant de ce site N2000.
- N° FR7200720 ZSC Barthes de l'Adour à 7km en aval
- N° FR7210077 ZPS Barthes de l'Adour à 7km en aval



1.c. Description du projet (cf plan joint et annexe 8.1 du cas par cas)

Le projet de terrain de camping prévoit :

- l'installation de 12 mobil-homes avec terrasse (raccordés aux réseaux secs et humides) ;
- l'aménagement d'un espace de stationnement en entrée du parc (16 places) ;
- la création d'une nouvelle passerelle au-dessus du ruisseau de Poustagnac, pour un usage exclusivement piéton et cyclable ;
- la création de 3 micro-stations d'épuration conforme à l'arrêté du 31 juillet 2020, chacune de capacité 10 EH ;
- la mise en place d'une réserve d'eau de 30m³ au centre du projet pour la défense incendie (sur laquelle les pompiers pourront se brancher).

Expliquer les raisons qui motivent le projet

Le site était utilisé comme aire naturelle de camping. Le porteur de projet souhaite aménager le terrain pour poursuivre cette activité d'hébergement touristique, en l'adaptant aux nouvelles pratiques récréatives et de loisirs (installation de 12 mobil-homes).

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : m² (permanente)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☒ **100 à 1 000 m²**

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire) : (ml).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Démarrage des travaux à l'automne ou en hiver (en dehors du risque incendie et hors période de reproduction de la faune sauvage) et en journée uniquement (aucuns travaux nocturnes) pour un délai global de 5 mois :

- 1 semaine pour abattage de cyprès en entrée du site
- 1 mois de terrassement dont creusements (tranchées pour réseaux, STEP)
- Création des VRD
- Pose des micro STEP
- Installation des mobil-homes (moins d'1 semaine par mobil-home).

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

☐ Aucune

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

☐ Agriculture

☐ Pâturage / fauche

☐ Sylviculture

☐ Décharge sauvage

☒ Constructions ou **campings**, zone non naturelle : aire naturelle du cou de la girafe, activité terminée depuis 2020 environ

☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

- Site utilisé comme aire naturelle de camping pendant plus de 20 ans, activité arrêtée en 2020.

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ?
Cf le pré-diagnostic écologique réalisé par le BE ETEN

Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est terminé, peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée	X	
	lande	X	
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		Nombreux chênes pédonculés et pins maritimes mais plusieurs espèces arborées et arbustives exotiques : eucalyptus, sumac de Virginie, robiniers faux acacias, cyprès, lauriers cerise, herbe de la Pampa, raisin d'Amérique, arbre aux papillons...
	forêt de feuillus		
	forêt mixte	X	
	plantation	X	
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	fossé		Un ruisseau traverse le site ; il est à sec 2 mois minimum en été.
	cours d'eau	X	
	étang		

	tourbière		1675m ² de zones humides ont été recensées (mesures d'évitement des ZH)
	gravière		
	prairie humide	X	
	autre : m		

Milieux littoraux et marins	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu			

Les espèces faune et flore :

Le site est localisé à environ 4 km du bourg d'Herm. L'ensemble de l'emprise projet est susceptibles d'accueillir la faune au travers du milieu naturel qu'il représente (haies, friches, boisement et cours d'eau). La diversité y est cependant faible et composée d'espèces communes. L'unique passage du BE ETEN (9/11/2020) hors période de reproduction des espèces ne permet pas un inventaire exhaustif mais donne déjà une bonne idée de la biodiversité rencontrée.

Groupes d'espèces	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens			Le site d'étude abrite des zones humides et aquatiques (cours d'eau et fossés) propices à la reproduction des amphibiens. La période d'inventaire n'est pas propice au recensement de ce taxon et n'a permis l'observation d'aucun amphibien.
Reptiles			Le site d'étude abrite des zones de lisières plus ou moins sèches favorables à certains reptiles. La période d'inventaire n'est pas propice au recensement de ce taxon et n'a permis l'observation d'aucun reptile.
Crustacés			Le site d'étude est traversé par le ruisseau de Poustagnac. Ce cours d'eau à sec une période de l'année (2 mois), le rendant peu favorable à l'accueil de crustacés.
Insectes	Grand capricorne	Potentielle Arbre présentant des traces	Le site d'étude principalement composé de friches est peu propice à la présence de rhopalocères patrimoniaux. Le cours d'eau traversant l'aire d'étude est lui favorable à la reproduction d'odonates patrimoniaux (Cordulie à corps fin et Agrion de mercure) mais la période d'inventaire non adaptée au cycle de vie de ce taxon n'a pas permis d'observer d'odonates. Un arbre remarquable a été localisé sur l'aire d'étude. Il s'agit d'un chêne sénescant présentant des traces de Grand capricorne.

Mammifères	Vison		
	Loutre		
	Chauves-souris		Le milieu est potentiellement favorable à la chasse de chiroptères (friches, lisières et cours d'eau) mais ne semble pas présenter de gîte d'estive ou d'hivernage pour ce taxon.
	Autre	Chevreuil, sanglier, ragondin, taupe d'Europe	Seules des traces de mammifères sauvages ont été constatées lors des inventaires de terrain. Aucune ne présente d'enjeu significatif sur l'aire d'étude.
Oiseaux	Alouette des champs	Survol	Les inventaires de terrain réalisés le 09/11/2020 par Léa PRATS ont permis d'inventorier 14 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude dont 9 bénéficient d'une protection nationale. L'avifaune de l'aire d'étude est commune.
	corneille noire		
	Grive musicienne	survol	
	Merle noir		
	Pigeon ramier	survol	
	Tourterelle turque		
Poissons			Le site d'étude est traversé par le ruisseau de Poustagnac. Ce cours d'eau à sec sur 2 mois par an n'est pas favorable à l'accueil d'une piscifaune patrimoniale.
Plantes			Aucune espèce protégée observée lors des prospections. Globalement, la flore est commune au massif des landes Gascogne. 10 espèces exotiques envahissantes ont été contactées.

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

☒ Site « Oiseaux » - ☒ Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

ZSC FR7200720 - Barthes de l'Adour
Habitats
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidens</i> p.p.

4020 Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7110 Tourbières hautes actives
7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
7210 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
91F0 Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

Aucun des habitats de la ZSC des Barthes de l'Adour n'est présent sur la zone de projet.

ZSC FR7200720 - Barthes de l'Adour	
Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	
<i>Myotis myotis</i>	
<i>Lutra lutra</i>	
<i>Mustela lutreola</i>	
<i>Marsilea quadrifolia</i>	
<i>Angelica heterocarpa</i>	
<i>Luronium natans</i>	
<i>Oxygastra curtisii</i>	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	
<i>Gomphus graslinii</i>	
<i>Lycaena dispar</i>	
<i>Lucanus cervus</i>	
<i>Cerambyx cerdo</i>	Présence de traces sur le site du projet de camping
<i>Petromyzon marinus</i>	
<i>Alosa alosa</i>	
<i>Alosa fallax</i>	
<i>Emys orbicularis</i>	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	
<i>Myotis blythii</i>	
<i>Barbastella barbastellus</i>	

ZPS FR7210077 des Barthes de l'Adour

Aucune des espèces d'oiseaux observées sur le site de projet n'est listée dans le FSD de cette ZPS.

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc

se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

☒ Pistes de chantier, circulation

☒ Modification du type d'occupation du sol

☒ Rejets dans le milieu aquatique

☒ Poussières, vibrations

☐ Pollutions possibles

☒ Bruits

☐ Autres types de pollution :

Commentaires :

La phase chantier induit un dérangement (bruit, poussière, mouvements). Le démarrage du chantier se fera en dehors de la période de reproduction de la faune et en dehors de toute période sèche où le risque incendie est fort.

La phase chantier devrait durer moins de 5 mois, avec un démarrage à l'automne ou en hiver pour éviter la période de reproduction de la faune (printemps) et la période estivale où le risque incendie est fort.

Le projet entraîne une occupation du site plus importante que l'usage d'aire naturelle passée : le camping accueillera 12 mobil-homes + le logement du gardien-gestionnaire, soit au maximum 30 personnes en même temps sur site. Le projet induit une augmentation de la fréquentation du site et du trafic routier notamment en été.

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

☒ destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ?

Aucun des habitats naturels cités au FSD des sites N2000 les plus proches ne sera impacté par le projet car aucun n'est présent sur le site d'implantation du PRL.

Les parcelles sont essentiellement couvertes de friches et landes forestières (pins maritimes, chênes pédonculés et espèces horticoles: eucalyptus, épicéas, robiniers...).

*L'aménagement évite les secteurs à enjeux écologiques: un chêne sénescant présentant des traces de Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et les zones humides sont évitées.*

Le défrichement prévoit la coupe d'environ 10 arbres (des cyprès). Aucun de ces arbres ne présente d'habitat d'espèces (gîte pour chiroptères, trous d'insectes xylophages...).

☒ destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles?

Le chêne sénescant présentant des traces de grand capricorne est évité. Aucune autre espèce citée au FSD des sites N2000 les plus proches n'est présente sur le site d'implantation du camping.

La grande majorité des arbres du site est préservée autant pour l'aspect paysager qu'écologique (haie à l'ouest favorable à la nidification de l'avifaune par exemple), à l'exception de quelques cyprès en entrée du site.

☒ perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Le site était déjà utilisé comme aire naturelle ; l'usage s'intensifie du fait de l'installation de 12 mobil-homes. Le projet étend l'obligation de débroussaillage et induit donc une ouverture du milieu forestier à l'extérieur du site du camping.

L'effet principal du projet est le dérangement de la faune sur des durées plus longues qu'aujourd'hui (mai à octobre environ) et également sur un site plus large (ouverture du milieu forestier du fait des OLD).

Les espèces les moins anthropophiles, initialement présentes sur le site, vont se déplacer à l'extérieur du camping (zones agricoles et/ou boisement).

Toutefois, ces effets ne touchent aucune des espèces du FSD des sites N2000.

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone. Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

Le projet est situé en dehors du bassin versant du site N2000 le plus proche (ZSC Zones humides de l'arrière-dune du Marensin à 5km). L'éloignement empêche tout effet direct et indirect du projet sur le site N2000.

Le projet est situé à 7km en amont des sites N2000 Barthes de l'Adour (cheminement hydraulique de 8,4km et traversée de 2 étangs : étang de l'abbesse et lac de Christus). Le projet de PRL n'aura pas d'incidences sur ces sites N2000 : absence des habitats et/ou espèces du FSD sur le site, absence de pollution des eaux par l'aménagement (construction de 3 micro-STEP pour le traitement des eaux usées; rétention des eaux pluviales et traitement rustique de la pollution chronique), éloignement du projet des sites N2000.

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

Le projet est éloigné des sites N2000 et sans connexion écologique. Un habitat d'espèce est présent sur le site de projet (chêne sénescant, habitat du grand capricorne) mais il est évité et préservé. Par conséquent, le projet n'est pas de nature à porter atteinte aux objectifs de conservation des sites N2000 des Barthes de l'Adour.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A : Marseille,

Signature :

Le : 23/10/2025

